JOS. ALD. OUIMET, ECR., M.P.,

— ET —

LOUIS DAVID RIEL.

Montréal, ce 24 août 1885.

Electeurs de Laval,

Il n'y a plus à en douter, le Député de Laval a juré la perte de Louis David Riel. C'est son cauchemar. Toutes ses harangues politiques s'en ressentent. La rumeur partie de Laval, il y a déjà trois à quatre semaines, nous disait bien qu'il en était ainsi, mais il était difficile de croire qu'un de nos nationaux pût s'être ég[illegible]e jusqu'à risquer de compromettre la [illegible] nationalité en cherchant à soulever ses compatriotes [illegible] le chef des [illegible], cependant, appuyé sur les rapports que nous avons de différentes paroisses de son comté ; il nous faut admettre sa mauvaise humeur à l'endroit de ce grand patriote. "C'est Riel, a dit M. Ouimet à ses constituants, c'est Riel qui a "organisé la rebellion. Lui seul en est responsable. C'est son ambition "démesurée, c'est sa sotte vanité et son désir de faire de l'argent qui l'a "poussé à soulever ses compatriotes, à entraîner le pays dans la guerre "civile," etc., etc.

S'il ne s'agissait pas de la vie de Riel et de celle de plusieurs autres, et qu'une grande justice nationale ne fût pas en jeu, nous serions peut-être portés à excuser ce langage déplorable qui tend à dénaturer les faits et à les fausser dans le sens des ennemis de notre race ; car nous comprenons bien la position de M. Ouimet, il est très difficile pour lui de bien juger la situation.

L'insurrection a obligé le colonel à conduire son régiment sur le champ de bataille jusqu'aux Montagnes Rocheuses même, à Calgary enfin. A peine rendu, qu'il s'est remis en route pour revenir dans sa famille, précisément dans le moment qu'on croyait que les plus grands événements de la campagne allaient se dérouler.

"*La Presse*" disait en avril dernier, et "*Le Courrier du Canada*" du 21 avril 1885 répétait :

"Le Colonel Ouimet est arrivé ce matin à Montréal, à dix heures "et demie.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

" Un des reporters de la *Presse* s'est présenté chez lui à midi, etc...

....

" Que pensez-vous de l'avenir de la campagne ?

" Tout dépend de ce qui va se passer d'ici à trois ou quatre jours...

....

a répondu le colonel.

" Si mes prévisions se réalisent, la campagne sera terminée avant dix jours..

Il y a là certainement assez pour soulever aujourd'hui, toute une tempête dans le cœur de M. Ouimet. Malheur à toi Louis David Riel, pour avoir mis notre colonel dans une position si critique. Et certes ce n'est pas tout.

La mauvaise étoile de notre héros l'a poursuivi partout. Un jour arrive d'Ottawa à Calgary, une dépêche à l'adresse du général Strange. Ne connaissant [redacted] que encore le langage du soldat, langage qui exige qu'à toute question de son supérieur, un militaire réponde strictement la vérité, le général Strange répond NON. Depuis, aux questions indiscrètes qui l[redacted]i ont été posées à droite et à gauche, sur le même sujet, le général a répondu OUI ; ajoutant quelques mots significatifs qui tendaient à faire voir qu'il ne voulait pas compromettre, sans que le devoir l'[redacted] oblige, un officier qu'il avait sous ses ordres.

Comptant sur la continuation de la bienveillance du général, M. Ouimet profite du banquet offert le 19 du courant, [redacted]u major Hugues et [redacted]u capitaine Larocque, [illegible] versi[illegible] de son fameux [illegible] de Calgary à M[illegible] [illegible] nier, et pour rétablir sa réputation comme soldat. Il dit :

" Je dois dire ici publiquement que lorsque je suis parti de Calgary, " je suis parti avec les instructions de mon Supérieur ; que j'ai été envoyé " d'aller travailler ailleurs.

" J'ai accompli ma mission. J'ai réussi complètement et j'en ai été " remercié.................... Si j'ai quitté mon bataillon, c'était sous les ordres de mon Supérieur.... ....

Le major Hugues suit le colonel Ouimet et dit :

" Le général Strange a donné au colonel Ouimet la permission de " revenir à Ottawa..

" Il y a quelques jours, le général Strange est venu à mon bureau et il " m'a dit à moi :—il est homme d'honneur—il ne le niera pas.

" Il m'a dit : Un jour, j'ai reçu une dépêche d'Ottawa me demandant si le colonel Ouimet était parti avec ma permission. Dans la presse " des affaires j'ai répondu *non*. Aujourd'hui je reconnais mon erreur et " s'il faut faire n'importe quoi pour réparer cette erreur, je le ferai"

Deux jours seulement s'étaient à peine écoulés, lorsque le démenti du général Strange apparait ; [redacted] dans les colonnes du STAR le 22 courant ; je traduis :

" Je n'ai jamais exprimé au Major Hugues mon désir de m'excuser " auprès du Colonel Ouimet, pour ma réponse négative à la dépêche

" d'Ottawa qui me demandait s'il était vrai que le colonel fût en route
" pour retourner chez lui. Je ne lui dois pas d'excuse pour cela.

" Dès son arrivé à Calgary, le colonel Ouimet m'a prié de lui per-
" mettre de retourner par le train qui l'avait amené, me disant qu'il avait
" perdu une partie de l'équippement de son bataillon et qu'il avait
" des affaires privées. Sachant que beaucoup de nos effets étaient en
" retard, j'ai cru que le Colonel pourrait en hâter l'arrivée et je lui permis
" de retourner à Winnipeg et même plus loin, s'il était nécessaire, l'obli-
" geant à revenir sans retard. C'est ce qu'il a fait. Il paraissait malade
" à son départ comme il m'a paru l'être à son arrivée à Edmonton.

" La première dépêche que j'ai reçue d'Ottawa, me demandait si
" j'avais permis au Colonel Ouimet de se retirer du commandement de
" son bataillon. J'ai répondu, NON. Plus tard, j'ai donné au ministre
" de la milice et au Général Middleton des explications à peu près dans
" le sens de ce que je dis plus haut, et j'ai entré le Colonel dans mes
" ordres, comme absent avec permission.

" Pendant mon séjour à Montréal, je suis allé faire une visite d'ami
" au colonel Hugues, et j'ai demandé des nouvelles des officiers, et j'ai
" ajouté que j'aurais aimé à rencontrer le Colonel Ouimet, ajoutant, si je
" me rappelle bien, que j'étais peiné que les journaux l'eussent si sévère-
" ment critiqué."

Et voilà. Tant il est vrai *que plus vous brassez ce qui n'est pas net ; et plus ça devient sale.*

nom [illegible] à Ed-
[illegible] monde ordonne au Colonel [illegible] le chef de [illegible] monton, où tout est tranquille, persuadé qu'est le général qu'il n'en dépendra pas du Colonel si la paix est troublée et si l'insurrection s'y déclare, tandis que ses hommes, sous le commandement du brave et intrépide Major Hugues, vont se couvrir de gloire et d'honneur à la bataille de la *Butte aux Français*.

Tous ces épisodes de la carrière militaire de M. Ouimet lui ont naturellement fatigué le cerveau et expliquent le fait qu'il n'a pas encore pu saisir le côté patriotique de la conduite de Riel et qu'il n'en a vu que le côté répréhensible.

D'ailleurs, M. Ouimet et beaucoup d'autres avec lui ont intérêt à soulever l'opinion publique contre Riel et l'insurrection, avant que le peuple sache ce qui en est. Nous comprenons que, comme le voleur qui crie "Au voleur! au voleur!!" plus fort que tous les autres qui appellent au secours, M. Ouimet profite de toutes les circonstances pour entraîner ses auditeurs avec lui et les préjuger avant qu'ils ne connaissent tout ce qui s'est passé. La conscience de M. Ouimet n'est pas sans lui rappeler sa culpabilité. Elle n'est pas sans lui faire sentir la part de responsabilité qu'il a dans cette révolte, et dans la perte de tant de vies qu'elle a occasionnée. Sa conscience peut-elle ne pas lui rappeler que sa conduite passée lui donne une part de responsabilité dans le crime que commettra le gouvernement, s'il laisse exécuter la sentence de mort portée contre Riel, pour le crime d'avoir revendiqué, à mains armées, des droits que le

gouvernement, méconnaissaient injustement depuis quinze ans, malgré les sollicitations et les avertissements des intéressés et de leurs défenseurs. Non, M. le Député de Laval n'est pas sans comprendre sa responsabilité dans toute cette triste affaire. Il ne peut pas avoir oublié que quelques mois seulement avant ce soulèvement, on lui demandait d'aider à faire rendre justice aux habitants du Nord-Ouest et qu'il refusait son concours. La conséquence de ce déni de justice, de la part de M. Ouimet et de la majorité servile des communes, a été la guerre avec toutes ses horreurs, la guerre avec ses blessés et ses morts, la guerre avec les millions de piastres qu'elle va coûter et les millions qu'il faudra dépenser pour réparer les désastres qu'elle a amoncelés sur son passage.

Ah, dira M. Ouimet, c'était un libéral qui proposait de rendre justice aux Métis et aux Sauvages du Nord-Ouest. Il fallait bien que je soutinsse le gouvernement. Eh oui, voilà où nous en sommes, avec l'esprit de parti. Voilà où la discipline de parti nous conduit. On maltraite les gens, on les laisse voler pour finir par les pendre ou les mettre aux cachots ; toujours au nom du parti. Puis on dort du sommeil des justes, se croyant à l'abri de tous reproches et de toutes responsabilités. Quelle politique ! Où allons-nous ! ! !

MÉTIS.

[illegible] Larocque [illegible] Montarville
[illegible] ier, et pour [illegible]